

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 62/2018**

**OBJET : Budget Annexe Assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2017 – Vote du compte administratif**

**L'an deux mille dix-huit et le 27 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Philippe FOURMENTIN donne procuration à Madame Nadine BARRE, Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN donne procuration à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Hélène JOACHIM donne procuration à Monsieur Floréal MUNOZ, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Monsieur Jean-Claude ROUANE, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Pierre-Yves CAILLAT.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président chargé des finances procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 du budget Assainissement de la communauté de communes Lèze Ariège.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	1 692 800,26 €
Recettes réalisées	2 195 476,51 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	502 676,25 €
Résultat N-1 (reporté)	200 000,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	702 676,25 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	585 019,88 €
Recettes réalisées	1 014 563,29 €
Solde d'investissement N	429 543,41 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	51 821,52 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	481 364,93 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	711 504,70 €
Recettes	359 611,52 €
Solde RAR (B')	-351 893,18 €
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	129 471,75 €

Après avoir présenté les résultats du budget, Monsieur le Vice-Président chargé des finances soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate après vérification des écritures comptables auprès des services de la trésorerie, les identités de valeurs avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget assainissement de la structure ;
- Reconnaît la sincérité des charges et produits rattachés en section d'exploitation ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes Lèze Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

VOTE			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	44	0	0
Section d'exploitation	44	0	0

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS